



Communiqué de Presse

Kinshasa, le 22 novembre 2024

Un haut fonctionnaire de la justice congolaise acquiert un immeuble en Belgique : Opportunité ou controverse ?

"Le Congo N'est Pas à vendre" a appris aujourd'hui, sur la base d'informations rapportées par le média en ligne Africa Intelligence, qu'un haut magistrat congolais aurait acquis un immeuble de luxe à Bruxelles, d'une valeur estimée à près de 910 000 dollars américains

Cette révélation soulève de sérieuses interrogations sur la gestion des patrimoines des personnalités politiquement exposées (PPE) et des hauts fonctionnaires congolais. Dans un contexte où la transparence devrait être un pilier fondamental de la gouvernance, de telles acquisitions appellent à un examen rigoureux pour garantir que les responsables publics rendent des comptes sur l'origine et la légitimité de leurs biens.

1. La Déclaration de Patrimoine : Un Outil Indispensable

La déclaration de patrimoine pour les PPE est une mesure essentielle pour garantir la redevabilité des responsables publics et dissiper tout soupçon de détournement de fonds ou d'enrichissement illicite

Cette exigence permet :

- De renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques ;
- D'assurer une traçabilité claire des avoirs détenus localement et à l'étranger ;
- De prévenir les abus et le détournement des ressources publiques.

Nous appelons une fois de plus les autorités congolaises à mettre en œuvre un mécanisme **obligatoire, fiable et public** de déclaration de patrimoine pour tous les responsables de haut niveau.

2. La Responsabilité des Pays Accueillant les Fonds

Les pays de l'Union européenne, des Amériques, et toutes les grandes juridictions bancaires mondiales doivent redoubler de vigilance dans leurs contrôles de conformité. Chaque transaction immobilière ou financière impliquant des PPE originaires de pays où la corruption sévit doit faire l'objet d'un examen rigoureux des sources des fonds.

- Les institutions financières doivent appliquer strictement les obligations de vigilance renforcée ;
- Les notaires et agents immobiliers doivent signaler aux autorités compétentes toutes les transactions suspectes.

Les complices silencieux de ces pratiques, où qu'ils soient, doivent être tenus responsables.



3. L'Urgence de Créer un Office de Recouvrement des Avoirs Criminels

La création d'un **Office national de recouvrement des avoirs criminels** est indispensable pour identifier, saisir et restituer les biens acquis illicitement. Cet office aura pour mission :

- De collaborer avec les partenaires internationaux pour retracer les avoirs dissimulés à l'étranger ;
- D'agir en justice pour récupérer les biens mal acquis et les restituer au peuple congolais ;
- De prévenir les abus futurs en rendant toute tentative de profiter des gains de la corruption juridiquement impossible.

Un tel organisme renforcerait la lutte contre les crimes financiers et montrerait l'engagement de la RDC dans cette lutte.

4. La Banque Centrale du Congo

La Banque Centrale du Congo doit assumer pleinement son rôle de supervision et de contrôle des banques commerciales, qui semblent de plus en plus complices des pratiques douteuses orchestrées par des acteurs politiques corrompus. Ces derniers utilisent des montages financiers douteux, comme des prêts fantaisistes, pour dissimuler des fonds provenant d'activités illicites. Cette situation contribue à maintenir la RDC sur la liste grise du GAFI, un signal alarmant pour l'économie nationale et l'image du pays à l'international.

L'exemple du contrat Equity BCDC, largement partagé sur les réseaux sociaux, illustre cette problématique. Comment expliquer qu'un fonctionnaire comme M. Firmin Vonde, dont le salaire est fixé dans le budget de l'État, ait pu obtenir un crédit de 750 000 dollars américains sur deux ans impliquant des mensualités astronomiques de 31 250 dollars ? Ces transactions réalisées sans garanties claires soulèvent des questions sur la transparence et les pratiques de cette banque. Ce cas est d'autant plus préoccupant dans un contexte de forte dévaluation du franc congolais face au dollar, qui accentue les inégalités et fragilise davantage l'économie nationale.

Il est impératif d'exiger des explications claires et de renforcer les mécanismes de régulation pour prévenir de tels abus. Les banques doivent jouer leur rôle en tant que gardiens de l'intégrité financière et non devenir des instruments au service de la corruption.

5. Recommandations Immédiates

En RDC :

- La Banque Centrale et la CENAREF doivent immédiatement ouvrir une enquête indépendante sur l'origine des fonds ayant servi à l'achat de cet immeuble par le procureur général Firmin Mvonde. Cette enquête devrait inclure l'analyse de ses déclarations fiscales et patrimoniales, ainsi que ses transactions bancaires récentes.
- Les conditions dans lesquelles ce crédit a été octroyé doivent être examinées en détails et le cas échéant prendre des mesures adéquates et sanctionner les responsables.



CONGO
N'EST PAS
A VENDRE

En Belgique :

- Une enquête par les autorités belges sur la légalité et la source des fonds transférés depuis la RDC pour l'acquisition de cet immeuble. Les institutions impliquées dans cette transaction doivent être soumises à une diligence renforcée.

6. Un Appel à la Justice et à l'Intégrité

L'enrichissement illicite des responsables publics est une **trahison des attentes des citoyens** et une entrave majeure au développement du pays. Il est temps que la justice congolaise et ses partenaires internationaux fassent preuve de détermination pour lutter contre ce fléau.

Pour le CNPAV

Jimmy KANDE, +243 81 197 198 4
JC MPUTU, Porte-parole +32 498 38 11 39